Compte rendu du Conseil d'école du 4 mars 2022

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Masieri, Mme Rosas, Mme Vanden Berghe, Mme Poutignat, Mme Ravel
Délégués départementaux de l'éducation nationale : M. Cazalbou, Mme Charpentier
Élus locaux : M. Deschamps, Maire de Chauriat, Mme Poughon, Mme Blavignac et Mme Villeneuve (élue de la commune de Chas), et M. Manneville (élu de la commune de Chas)
Enseignantes : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Faucher, Mme Duranthon, Mme Vindiollet, Mme Cartaillac, Mme Morizet

Excusés :
Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul
Délégués de parents : Mme Bost, Mme Malizia, Mme Rochon, M. Debailleux, Mme Chalaphy, Mme Lerest, Mme Rosa,Mme Cherasse,
Élus locaux : Mme Chassang, Mme Jorge
Enseignantes : Mme Chalafre

Secrétaire de séance : Mme Blanc

1. **Report de l'intervention des élèves délégués de classe au 3ème conseil d'école**

En raison du non brassage des élèves depuis novembre, aucune réunion du conseil d'enfants n'a eu lieu. C'est pourquoi nous reporterons la seconde intervention des délégués de classe au 3ème conseil d'école.
Les délégués demandent toutefois si le projet de jeu dans la grande cour a été étudié et s'il sera ajouté au budget de mars 2022.
Réponse mairie : La mairie propose des idées de jeux qui seront soumises aux enfants. Le lieu d'emplacement dans la cour devra être déterminé. Le jeu a été intégré au budget prévisionnel.

2. **Protocole sanitaire**

Une étroite collaboration avec Claire Da Silva, responsable des temps périscolaires a permis de répondre aux différentes mesures gouvernementales depuis le début de l'année.
A la rentrée des vacances de février, le protocole sanitaire est au niveau 2.
Ce passage implique trois changements principaux :

1. La **fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels** ;

A ce stade, le port du masque dans les espaces intérieurs demeure requis pour les personnels et les élèves de six ans et plus.
A compter du lundi 14 mars, les masques en intérieur ne seront plus obligatoires pour les élèves et le personnel.

2. La **possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque** (en respectant la distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
3. L'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

Claire Da Silva répartira les élèves en deux groupes lors des temps d'accueil de loisirs périscolaires du matin et du soir :
- un groupe PS, MS-GS et GS-CP
- un groupe CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2

Mais elle souhaite garder les zones classes dans la cour dans la mesure du possible.
Concernant le dépistage :

- À compter du 28 février 2022, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) ;
- À compter du 21 février 2022, la présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant la réalisation de tests **ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires**.

3. **Effectifs de l'école**

a) Depuis la rentrée, Il y a eu 2 départs.
Il y a donc 166 élèves inscrits.
b) Prévisions de rentrée 2022

A ce jour, nous attendons 169 élèves à la rentrée 2022 à répartir en 7 classes, soit un effectif moyen de 24,14 élèves par classe.

Section	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	22	24	20	22	19	15	20	27	169

Questions des parents d'élèves :

Composition des classes : De nombreux parents s'inquiètent des différences de niveaux des élèves du même âge car certains se retrouvent en minorité dans les classes double niveaux (ex : 6 CM1 parmi une majorité de CM2)

Comment s'effectue la composition des classes ?

***Repères pour comprendre l'organisation des classes** :*

- Extrait du Bulletin Officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014

« Après avis du conseil des maîtres, le directeur répartit les élèves en classes et groupes et arrête le service de tous les enseignants nommés à l'école. Dans le cadre du projet d'école, il organise les éventuels échanges de service. »

- Etapes dans la composition des classes :

➢ Mai-juin : Inscription des élèves (principalement en Petite Section ainsi que quelques autres dans les autres niveaux)

➢Fin juin : conseil des maîtres pour déterminer l'organisation des classes en fonction du tableau des effectifs prévus pour la rentrée. Plusieurs simulations sont proposées, et discutées dans l'intérêt des élèves et le fonctionnement pédagogique de l'école.

➢Juillet : affectation temporaire des élèves dans les classes. De possibles inscriptions durant l'été peuvent remettre en question la composition des classes, d'où une affectation temporaire.

➢ Fin août : validation de l'organisation et affectation définitive des élèves dans chaque classe

Critères élaborés par l'équipe enseignante à suivre dans la mesure du possible pour déterminer la composition des classes :

- Respecter un effectif de chaque classe proche de l'effectif moyen
- Alléger les classes de cycle 2 notamment les classes de CP
- Garantir l'hétérogénéité du niveau de classe
- Homogénéiser le nombre de filles et garçons
- Choisir des niveaux d'enseignement qui se suivent
- Privilégier un à deux niveaux d'enseignement dans chaque classe
- Être attentif aux tempéraments des élèves
- Equilibrer, si possible, le nombre d'élèves de chaque tranche d'âge. (Une répartition équilibrée en termes d'effectif pour chaque niveau d'enseignement n'est pas toujours possible.)
- Répartir les enfants d'une même fratrie

Les représentants de parents d'élèves comprennent la complexité de la tâche. Les critères que l'équipe enseignante prend en compte pour composer les classes sont très nombreux.

4. Inscriptions rentrée 2022

Les inscriptions des nouveaux élèves débuteront à la rentrée des vacances d'avril. Les modalités d'inscription sont précisées sur les panneaux d'affichage de l'école et sur le site de la mairie de Chauriat. (http://www.chauriat.fr/services/lecole)

Les familles concernées sont invitées à en prendre connaissance. Celles qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école de Chauriat pour la rentrée de septembre 2022, doivent impérativement prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école.

5. Sécurité dans l'école

Un exercice attentat intrusion a eu lieu le jeudi 25 novembre 2021. L'ensemble des classes a reçu le message et a appliqué les règles de mise en sécurité durant l'exercice. Le message a été transmis par SMS à l'ensemble de l'équipe éducative (enseignantes, ATSEMS, AESH, service civique). L'exercice s'est bien passé.

6. Temps périscolaires

La parole est donnée à la commission école.

Le cycle janvier février a été très perturbé en raison du contexte sanitaire : des activités ont été annulées.

Les activités maintenues sont :

- la danse,
- la musique (un créneau d'heure de musique supplémentaire sur la pause méridienne).
- l'aide aux devoirs (il y a 7 bénévoles).

Une nouvelle activité est proposée : Arts plastiques avec la « création de masques »

Questions des parents d'élèves :

Annulation repas de cantine :

- Est-ce que les repas sont livrés même si la classe est fermée ?

Oui, le premier jour, les repas sont livrés.

- La mairie ne peut-elle pas « négocier » avec Api car de nombreux repas n'ont pu être annulés et restent à la charge des parents lors des fermetures de classe

Les repas ont été annulés chaque fois que cela a été possible.

La clause des 48 heures de délai pour annuler le repas de son enfant a été signée lors du marché et elle est justifiée par API par les coûts de préparation des repas.

Le contrat sera renouvelé cette année, les parents demandent si cela peut être négocié.
Monsieur le Maire précise que si une négociation s'engage, cela aura une répercussion à la hausse sur le prix unitaire du repas.

- Certains parents se sont vus dire qu'ils pouvaient venir chercher leurs repas à la cantine avec leur tupperware. Est-ce une information officielle à diffuser aux parents ?

Non, cette solution a été proposée de manière provisoire dans des circonstances sanitaires très particulières. Cette pratique ne peut pas être proposée aux familles car la chaîne du froid n'est pas respectée.

Questions de l'équipe enseignante :

Les nouvelles modalités d'organisation ont-elles été inscrites dans le PEDT (projet éducatif territorial) ? Un nouveau document a-t-il été rédigé ? Pourrait-on en avoir un exemplaire à l'école ?
Le PEDT a été retravaillé. Il sera validé d'ici mai. La mairie le transmettra à l'école dès qu'il sera finalisé. Il y aura un comité de pilotage annuel.

7. Activités sportives

a) **Piscine** :

Le cycle « natation » des classes de Mme Duranthon et Mme Barraud n'a pas pu commencer le jeudi 10 février en raison du protocole sanitaire de niveau 3. Grâce à la mise en place du protocole de niveau 2 le vendredi 11 février, l'équipe enseignante a pu organiser la reprise des séances dès la rentrée des vacances de février. Les élèves bénéficieront donc de 8 séances au lieu de 9 du jeudi 3 mars 2022 au jeudi 5 mai 2022. Nous remercions une nouvelle fois Mme Charpentier, DDEN, qui sera présente sur toute la période, les autres parents agréés, ainsi que les parents accompagnants.

A partir du mardi 10 mai et ce jusqu'à la fin de l'année, les classes de Mme Faucher et Mme Blanc se rendront au centre aquatique tous les mardis matins pour un cycle de 9 séances.

b) **Séances de sport avec un intervenant pour les maternelles :**

En raison du cycle piscine des élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2, Bernard Crespo prendra en charge le jeudi après-midi les classes de MS-GS de Mme Vindiollet et de GS-CP de Mme Cartaillac. Ces classes ont déjà bénéficié d'un cycle sur l'année 2020-2021. Et c'est un réel moment d'apprentissage pour les élèves qui bénéficient d'une co-intervention de l'intervenant sportif et de l'enseignante.

c) Cross de l'école

Une nouvelle fois, pour faire suite à un cycle « course de longue durée », l'équipe enseignante souhaite mettre en place un cross le jeudi 2 ou le 9 juin près du terrain de foot de Chauriat. Bernard Crespo sera en charge d'organiser la course. Les élèves du CP jusqu'au CM2participeront.M. Dildarian, nous fournira les récompenses.

Nous définirons les modalités de la course en fonction du protocole en vigueur à ce moment-là.

8. Actions mises en place : bilan et prévisions

Actions mises en place :

➢Photos de classe : la vente de celles-ci a rapporté pour la coopérative scolaire 1399,65€.
Les représentants de parents souhaitent reconduire l'utilisation du site Pixli.

➢Noël : Nous remercions l'Association des Parents d'élèves et la mairie qui ont financé le spectacle « Noël magique » de Christine Butot pour tous les élèves. Il fut présenté dans la salle des fêtes en respectant les règles liées au protocole sanitaire la dernière semaine avant les vacances de Noël.
Nous remercions M. Gayton, notre Père-Noël, qui est venu écouter une chanson préparée par les classes de PS, MS-GS et GS-CP. Chaque élève a reçu une boule décorée de la part des services périscolaires. Nous remercions l'APE qui a financé également en partie les cadeaux de classes.

➢Cinématernelle - Ecole et Cinéma :
Les classes de MS-GS et PS ont assisté à leur 1ère séance le mardi 1er février. Nous remercions la mairie qui finance le transport d'un montant de 112 euros. Les entrées d'un montant de 107,50€étant financées par la coopérative scolaire, une participation de 1€ fut demandée aux familles.
Les classes de CE1-CE2 et de CE2-CM1 attendront le 3ème trimestre pour bénéficier d'une projection car les classes étaient fermées la 1ère semaine de février.

➢Bibliothèque : les élèves de PS, MS-GS, GS-CP se sont rendus à la bibliothèque de Chauriat pour la seconde fois le lundi 10 janvier.

➢Festival du court métrage : jeudi 3 mars, les élèves de la classe de MS-GS ont assisté à une séance dans le cadre du festival du court métrage de Clermont. Nous remercions la mairie qui a financé le transport d'un montant de 82 euros. La coopérative scolaire a pris en charge les entrées (1€ par enfant)

Actions à venir :

➢28 mars : Lecture dans le cadre du projet « Osons » dans la bibliothèque de Chauriat pour les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 et échange avec un artiste. Projet proposé par le réseau de Billom Communauté.

➢5 et 6 avril : les classes de CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 visiteront l'exposition « Immersion » qui sera présentée à Chauriat. Les artistes qui ont réalisé le travail assisteront à la visite et proposeront une intervention auprès des classes.

➢9 mai : toutes les classes de l'école assisteront à la salle des fêtes au spectacle « Scarlett en scène » proposé et financé par la bibliothèque municipale

Questions des parents d'élèves :

Y aura-t-il des sorties scolaires cette année ?
En raison d'un premier allégement du protocole sanitaire ce vendredi 11 février, nous pouvons informer les parents qu'une sortie scolaire sera proposée pour chaque classe cette année.

En 2019-2020 : année où les écoles ont été fermées du 19 mars au 22 mai, les élèves n'ont pu bénéficier d'un voyage scolaire.

En 2020-2021 : l'équipe éducative a fait le choix de ne pas proposer de voyage scolaire en raison des contraintes sanitaires.

Des comptes-rendus, classés sur le site de la mairie, (http://www.chauriat.fr/services/lecole) stipulent que les années précédant cette période particulière, des voyages scolaires furent effectués pour l'ensemble de l'école.

Questions des parents d'élèves :

Des voyages sur plusieurs jours peuvent-ils être proposés ?

Conditions nécessaires pour réaliser un voyage avec nuitées :
- une ou plusieurs enseignantes volontaires qui montent un projet.
Aucune rémunération supplémentaire n'est attribuée pour les enseignants qui partent en voyage.
C'est donc sur la base du volontariat et du bénévolat.
- des partenaires financeurs : APE, mairie, les familles
La somme doit pouvoir être débloquée dès le début de l'année.
- les parents des élèves concernés acceptent d'envoyer leur enfant en voyage scolaire de plusieurs jours

Exemple de financement :
Des devis pour une classe de 25 élèves ont été demandés à l'association des PEP 63 et à Seyt Autocars (transport).
- Voyage « Nature et environnement » du 23 mai au mercredi 25 mai 2022 (2nuits)
- Lieu : Saint-Urcize (Cantal)

Afin de valider le projet, l'Inspecteur souhaite une participation minimale des familles.

Hébergement, repas, activités (randonnée, visite d'une fromagerie, de vieux burons) pour 25 élèves, accompagnateurs et chauffeur	4315€
Transport (aller-retour, déplacements sur les lieux d'activités)	1080€
Total	5397€

Participation des familles (50€ par élève)	1250€
Transport budget mairie par classe	350€
Reste à financer	3797€

Mme Sevestre, présidente de l'APE, nous a informées que l'APE pour l'instant ne pouvait pas financer ce voyage.

Question de l'équipe enseignante à la mairie :
Dans l'éventualité d'un voyage scolaire à venir, seriez-vous prêt à allouer une subvention spéciale ?
Le maire propose d'en discuter en mairie avant de donner une réponse. Cela peut être envisagé.
Pour les familles en difficulté, le CCAS peut aider.

L'équipe enseignante va-t-elle prendre part à une action de l'Association des Parents d'Elèves ?

Les actions de l'association des parents d'élèves sont proposées pour les enfants de Chauriat hors temps scolaire.
Comme pour les voyages scolaires, c'est donc sur la base du volontariat et du bénévolat que les enseignantes participent.
En tant que directrice, Mme Morizet ne peut pas imposer à l'ensemble de l'équipe enseignante de prendre part aux actions.
Serait-il possible de connaître les dates des manifestations à venir ?

Au début de chaque année scolaire, un rendez-vous réunissant deux représentants de l'APE et la directrice de l'école peut être mis en place. La présidente de l'APE est invitée à prendre contact avec Mme Morizet pour définir la date de cette réunion en septembre.

Les DDEN souhaitent aussi avoir les dates des manifestations de l'APE.

9. Aménagements intérieurs et extérieurs de l'école

Travaux intérieurs et extérieurs :
La liste des travaux est transmise régulièrement à la commission école (1à 2 fois par trimestre). Mme Jorge, en charge des travaux, fait le point pour une intervention plus rapide des services techniques. Elle demande de préciser les priorités pour que les interventions municipales répondent au mieux aux dysfonctionnements.
Nous remercions Monsieur le Maire, la commission école et le personnel municipal pour les travaux réalisés:
- La vitre du préau a été changée.
- Les prunus ont été coupés et remplacés par de jeunes arbres.
- Le système anti pince doigt a été installé dans la classe de PS.
- Le couloir de la classe de Mme Vindiollet (en MS-GS), le préau et la cage d'escalier ont été repeints pendant les vacances de Noël.
- le tableau d'affichage a été installé près du portillon en bois et la barrière remplacée près de la classe de Mme Vindiollet.

Question de l'équipe enseignante :
- Un menuisier est venu prendre des mesures pour faire un devis concernant les poignées des fenêtres qui ne fonctionnent pas dans la classe de Mme Faucher et Mme Morizet ainsi que celle de la porte de secours des MS/GS.
Le devis a-t-il été établi ? La mairie va-t-elle donner suite ?
La mairie n'a toujours pas reçu le devis. L'entreprise va être relancée.
- Dans les sanitaires de la classe de MS GS, des toilettes sont à changer car le système de chasse d'eau ne fonctionne pas et impose aux ATSEM de mettre les mains dans l'eau de la cuve pour tirer la chasse.
C'est en commande mais il y a des problèmes de fourniture.

10. Questions des parents

Intervention sur le harcèlement scolaire : La commission école a-t-elle pu contacter Mr FRIAUD ? Où en est l'intervention avec l'infirmière ?

Mme Lecapitaine, infirmière de l'éducation nationale n'a pu donner suite à notre demande. En raison du contexte sanitaire, elle n'était pas disponible pour intervenir dans les écoles.
Le conseil départemental nous a contactées et l'exposition « Stop au harcèlement » sera installée à la mairie à la rentrée de septembre 2022. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 seront invités à découvrir cette exposition.
Mr Friaud a quitté le département et ne fait pas d'intervention. Mme Poughon propose qu'éventuellement son livre soit acheté et lu par les CM2. Mme Barraud précise que, dans la sélection de cette année du Prix des Incorruptibles, il y a un livre qui traite du harcèlement. Mme Morizet précise que les parents doivent être vigilants à l'attitude de leurs enfants et bien informer l'école en cas de problème. Un programme national de lutte contre le harcèlement existe : le programme pHARe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à19h.

Présidente de conseil :
Mme Morizet

Secrétaire de séance :
Mme Blanc